

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024

Le 26 Juin 2024, à 10 heures, l'associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société sis 1 Rue du Dahomey – 75011 PARIS, sur convocation fait par le Gérant, par courrier remis en mains propres contre émargement.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et, le cas échéant, par les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Il en résulte que sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert BENSOUSSAN détenant 300 parts sur les 300 parts de la société

Total des parts des associés présents ou représentés : 300 parts sur les 300 parts composant le capital social.

Monsieur Albert BENSOUSSAN préside la séance en qualité de Gérant et Associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Ans

- Affectation du résultat
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Rémunération du Gérant

Le gérant donne enfin lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION **Approbation des Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 10 451.10 euros de la manière suivante :

- L'intégralité de cette somme au crédit du compte « Autres Réserves » pour 10 451.10 euros.
- 0 euros au poste « réserve légale » car elle est déjà totalement dotée.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Ans

TROISIEME RESOLUTION
Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION
Rémunération du Gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

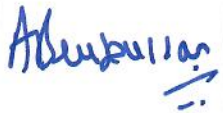


Le Président

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024

Associé Nom, Prénom, Adresse	Nombre de Titres	Nombre de Voix	Mandataire (Nom, Prénom, Adresse)	Signature
Monsieur Albert BENSOUSSAN 1 Rue du Dahomey 75011PARIS	300	300		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 300 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 300 voix.

A la présente sont annexés les pouvoirs.



Le Président de Séance

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB CONSULTANTS PARIS	1 RUE DU DAHOMEY
SIRET 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3	75011 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
SARL AB CONSULTANTS PARIS 1 RUE DU DAHOMEY 75011 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
Copie certifiée conforme à l'original Le Gérant	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15% 12 361	0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	Déficit
Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Assins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Ces recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Cotisation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
Entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Albert Bensoussan	
CGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date: 14/05/2024	
		Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: LE GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	
		BENSOUSSAN ALBERT	

N° 2065 bis
2024

2024

REVENUS DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							c
Montant des distributions							d
dont les distributions visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX ASSOCIES							

J		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

[illegible]

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			68 835
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise AB CONSULTANTS PARIS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 RUE DU DAHOMEY

75011 PARIS

Numéro SIRET * 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 | Durée de l'exercice précédent * 1 2 |

ACTIF

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 743	922	1 821	972
	Immobilisations financières * (1)	040	042	20 000		20 000	
Total I (5)		044	048	22 743	922	21 821	972
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	31 900	5 250	26 650	
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	5 797		5 797	7 267
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	36 813		36 813	73 842
	Charges constatées d'avance *	092	094	518		518	420
	Total II	096	098	75 028	5 250	69 778	81 530
	Total général (I+II)	110	112	97 772	6 172	91 600	82 502

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	300	300	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	44 667	40 222	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	10 451	4 444	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	58 418	47 967	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	7 658	10 652	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	11 252	17 663	
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175	14 272	6 221	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	33 182	34 536	
	Total général (I + II + III)	180	91 600	82 502	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182 184		21 440	

Désignation de l'entreprise AB CONSULTANTS PARIS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Designation de l'entreprise

AB CONSULTANTS PARTS

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
				L3 1 1 2 2 0 2 3					L3 1 1 2 2 0 2 2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
		services *		217		218		187 745		157 500			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		0					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		187 746		157 500			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		72 557		69 411			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	78	244		164					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Rémunérations du personnel *					250		68 835		56 342			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		27 987		25 582			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)			255		254		591		391			
	Dotations aux provisions					256		5 250					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264		175 384		151 726			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		12 361		5 774		
	RÉINTÉGRATIONS	Produits financiers (III)					280						
		Produits exceptionnels (IV)					290						
Charges financières (V)					294								
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347										
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
Impôts sur les bénéfices *					306		1 854		784				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		10 451		4 444			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		10 451	314				
DÉDUCTIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		1 854					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		56				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Entreprise nouvelle (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
Divers, dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352		12 361	354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			Déficit col. 2		356							
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :					360				

AB CONSULTANTS PARIS

1 RUE DU DAHOMEY

75011 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 91 599.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 187 745.49 Euros et dégageant un bénéfice de 10 451.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Aucune information significative n'est à signaler

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 303		1 440
TOTAL	1 303		1 440
Prêts, autres immobilisations financières			20 000
TOTAL			20 000
TOTAL GENERAL	1 303		21 440

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 743	2 743
TOTAL			2 743	2 743
Prêts, autres immobilisations financières			20 000	20 000
TOTAL			20 000	20 000
TOTAL GENERAL			22 743	22 743

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		331	591		922	
TOTAL		331	591		922	
TOTAL GENERAL		331	591		922	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires		
				Dotations	Reprises	
Matériel de bureau informatique mobilier		591				
TOTAL		591				
TOTAL GENERAL		591				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		5 250			5 250
TOTAL		5 250			5 250
TOTAL GENERAL		5 250			5 250
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 250			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	20 000	20 000	
Autres créances clients	31 900	31 900	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	341	341	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 456	5 456	
Charges constatées d'avance	518	518	
TOTAL	58 215	58 215	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 658	7 658		
Personnel et comptes rattachés	3 095	3 095		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 218	3 218		
Impôts sur les bénéfices	1 854	1 854		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 400	2 400		
Autres impôts taxes et assimilés	685	685		
Autres dettes	14 272	14 272		
TOTAL	33 182	33 182		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 658
Dettes fiscales et sociales	171
Total	7 829

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	518
Total	518

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 187 745.49 euros hors taxes pour un exercice de 12 mois, contre 157 500.00 euros ht en 2022 pour un exercice de 12 mois. Cela correspond à une augmentation de près de 20 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 175 394.49 euros pour l'exercice, contre 151 726.22 euros en 2022. L'augmentation représente un montant de 23 658.27 euros soit près de 16%. Cette augmentation du volume concerne principalement les frais de personnel.

Les produits d'exploitation représentent un total de 187 745.59 euros. Cela a permis de dégager un résultat d'exploitation consistant en un bénéfice de 12 361.10 euros.

Nous précisons à ce titre que :

- Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 68 835.28 euros en 2023.

AS

- Le montant des charges sociales s'est élevé à 27 996.77 euros en 2022.

Le résultat net se traduit par un bénéfice comptable de **10 451.10 euros** soit après prise en compte des divers produits, des charges financières et exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous reporter aux explications qui vous sont fournies dans les comptes annuels et les états de gestion détaillés par les services comptables de la société.

ELEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous n'avons consacré aucun budget en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'entreprise continue à se développer régulièrement avec de nouveaux clients contactés fin 2023. Les charges fixes sont maîtrisées, ce qui permettra de continuer à dégager un résultat bénéficiaire.

Les charges de personnel resteront dans un même ordre de grandeur en 2024.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui est un bénéfice comptable s'élevant à 10 451.10 euros de la manière suivante :

- 0.00 Euros au crédit du compte « réserve légale » car elle est déjà intégralement dotée.
- 10 451.10 Euros seront affectés au crédit du compte « Autres Réserves ».

AD

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



Le gérant.